

Ouverture d'une pétition

Le dimanche 15 novembre dernier, M. Michel HENO, agriculteur de son état, se promenait sur ses terres cultivées sur la commune de Voulangis.

Attiré par le vacarme et les dégâts occasionnés M. HENO s'approcha, fort de constater que des jeunes motocyclistes circulaient sans autorisation sur ses champs semés, il s'empressa d'intervenir.

Les jeunes étaient en infraction avec l'arrêté municipal n°2008-030 du 10 avril 2008 stipulant l'interdiction des engins motorisés de type motocross ou quads de circuler dans les chemins communaux et de surcroit sur une parcelle privée. M. HENO les invita à quitter les lieux.

C'est alors qu'il s'est fait agresser, avec la plus grande lâcheté par deux de ces individus qui le laissèrent inanimé sur le bord d'un chemin. Après l'arrivée des secours et une hospitalisation de plusieurs jours M. HENO s'est vu prescrire un arrêt de travail de un mois.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Crécy-la-Chapelle.

La Morale de cette histoire est-elle que notre sécurité n'est plus assurée, que les promenades familiales comportent un risque ?

Ne peut-on plus laisser nos enfants sans craindre qu'ils soient percutés par ces engins ?

Combien de nuisances encore devons-nous supporter ?

Combien de victimes faudra-t-il avant que les pouvoirs publics s'investissent pour lutter contre ce fléau d'un nouveau genre ?

Si comme un bon nombre de citoyens cela vous interpelle, rejoignez M HENO et ses proches dans ce mouvement.

Signez cette pétition ... Les choses doivent changer.

Date	Nom	Prénom	Adresse	Commune	Signature

